

En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 9 / N° 15 / 24 octobre 2023

Réintroduction obligatoire des masques de procédure dans certains secteurs des centres hospitaliers

La recrudescence des cas de COVID-19 en milieux de soins, la grande vulnérabilité des usagers que l'on retrouve en centres hospitaliers et l'amorce de la saison des infections respiratoires ont conduit le comité directeur stratégique de PCI du CISSS du Bas-Saint-Laurent à prendre la décision de réintroduire le masque de procédure selon les consignes suivantes.

Depuis le 19 octobre, le masque de procédure est à nouveau obligatoire en centres hospitaliers, lors des soins et services à moins de 2 mètres :

Pour :

- Les travailleurs
- Les médecins
- Les usagers, visiteurs, bénévoles et personnes proches aidantes

Dans les secteurs suivants :

- Les unités d'hospitalisation de courte durée
- Les soins intensifs
- L'urgence (incluant la salle d'attente)
- Les unités de réadaptation (URFI et UCDG/URFI)
- Les unités de psychiatrie
- L'hémodialyse
- L'oncologie
- La néonatalogie

Pour le moment, le masque demeure fortement recommandé, mais non obligatoire, aux postes de soins, dans les autres secteurs hors unités de soins, dans les aires communes (corridors, cafétéria, etc.) et dans les salles d'attente (sauf à l'urgence).

Des outils d'affichage sont disponibles afin de guider le personnel, les usagers, les personnes proches aidantes et les visiteurs dans les secteurs ciblés par ces consignes.

Pour les secteurs administratifs, les secteurs ambulatoires, les CLSC (incluant le SAD), la réintroduction du masque sera recommandée selon l'épidémiologie propre à l'installation ou au secteur, notamment au regard du nombre de cas ou d'éclousions en cours dans le milieu. Nous vous rappelons que la surveillance quotidienne des signes et symptômes respiratoires, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire et la distanciation physique demeurent de bonnes pratiques à adopter en tout temps dans l'ensemble des installations et des milieux de soins.

La prévention et le contrôle des infections, c'est l'affaire de tous!

Pour consulter l'affiche *Restez vigilants* pour le personnel et les autres outils, [consultez la nouvelle intranet du 18 octobre dernier](#).

Arrivée des premiers résidents à la Maison des aînés et alternative de Rimouski

La Maison des aînés et alternative (MDAA) de Rimouski est officiellement ouverte. Ce lundi 23 octobre, les premiers résidents ont fait leur arrivée dans leur nouvelle maison. Les employés et professionnels sont entrés progressivement au cours des dernières semaines.

Nancy Bourgoïn, gestionnaire responsable de la MDAA de Rimouski précise : « *L'arrivée des résidents a été préparée en collaboration avec leur famille, les personnes proches aidantes et le personnel. Il est important que cet emménagement soit une fête pour eux.* » Une activité d'accueil a donc été organisée et chaque nouveau résident reçoit la clé symbolique de sa nouvelle résidence.

Mme Côté, résidente, a été la première à franchir l'accueil entourée de ses proches et de toute l'équipe de la MDAA. [Pour voir toutes les photos, consultez la nouvelle intranet du 23 octobre](#).

Bienvenue à toutes et à tous dans votre maison des aînés et alternative.



LES PRIX D'EXCELLENCE

DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Plus que quelques jours pour vous y inscrire! Pour tous les détails, [consultez la section Prix d'excellence sur le site Web du MSSS](#).

Vaccination Travailleurs de la santé et médecins

COVID-19
Grippe



Le CISSS du Bas-Saint-Laurent débute la promotion de la campagne de vaccination automnale contre les virus respiratoires offerte aux travailleurs de la santé, aux médecins, aux bénévoles et aux stagiaires.

Comme chaque année, plusieurs activités seront déployées afin de vous offrir différents choix d'accès à la vaccination :

Vaccination avec rendez-vous ([portal3.clicsante.ca](#)) dans un des points de service locaux du Bas-Saint-Laurent.

Vaccination avec et sans rendez-vous

Lors de la présence de notre équipe sur certaines unités de soins, dans les installations du CISSS ([clients3.clicsante.ca/50009/take-appt](#)).

Pour plus d'information

[Consultez et imprimez les calendriers de présence dans votre installation](#)

Pour en savoir plus sur la vaccination automnale contre les virus respiratoires, visitez notre site Web : [grippe.ciassbsl.com](#)

Implantation d'un nouveau logiciel de gestion des médicaments

Maintien des activités essentielles du Département de pharmacie

À la suite de l'annonce du déploiement de la nouvelle application de gestion des médicaments, GESPHARx8, qui se déroulera jusqu'en juin 2024, nous souhaitons vous informer que le Département de pharmacie devra prioriser certaines activités afin de permettre aux pharmaciens et aux assistants techniques de compléter le pilotage du logiciel. Il s'agit d'une mesure temporaire, qui sera réévaluée selon l'évolution de l'implantation de GESPHARx8.

Pour les prochaines semaines, voici les activités qui seront maintenues par nos équipes :

- distribution des médicaments;
- couverture intégrale de l'oncologie;
- couverture intégrale de la néphrologie;
- consultations urgentes en présence ou par téléphone;
- maintien de la participation aux comités essentiels (comités du CMDP, CRSP).

Il est important de préciser que la phase d'implantation du logiciel GESPHARx8 se fera entre le 22 novembre et le 31 décembre 2023. Par la suite, les phases d'harmonisation



du circuit des médicaments et d'amélioration continue, qui demanderont autant d'implication, se poursuivront jusqu'en juin 2024.

De plus amples informations concernant la nouvelle application GESPHARx8 sont disponibles dans l'intranet, dans la section [Projets majeurs](#).

Vous pouvez aussi communiquer avec l'équipe de projet à l'adresse suivante : projet.pharmacie.dri.cisssbsl@sss.gouv.qc.ca

Impact du changement d'heure sur l'horaire du personnel de nuit

Nous devons tous reculer nos montres d'une heure dans la nuit du 4 au 5 novembre 2023 à 2 h. Ce changement d'heure affectera le personnel travaillant de nuit. Ces personnes devront effectuer une heure de travail de plus. Cette heure sera rémunérée en temps supplémentaire.

Nous vous remercions de votre bonne collaboration.

Claudine Arsenault

Chef du service des activités de remplacement

Modification du formulaire de déclaration d'une situation de maltraitance

Pour donner suite aux modifications législatives de la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*, il devient nécessaire de faire évoluer l'outil de signalement des déclarations de maltraitance du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

Nous vous informons qu'à compter de maintenant, vous aurez à utiliser le nouveau formulaire de déclaration d'une situation de maltraitance.

Vous pouvez vous procurer cet outil de signalement aux endroits suivants :

[Dans l'intranet du CISSS du Bas-Saint-Laurent, section Mon CISSS > Plaintes et qualité des services > Formulaires.](#)

[Sur le site Internet du CISSS du Bas-Saint-Laurent dans la section Notre CISSS > Qualité des soins et des services > Plaintes et droits des usagers.](#)

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Éric Parent

Commissaire aux plaintes et à la qualité des services



Nomination du directeur médical – OPTILAB

La présidence-direction générale annonce la nomination du Dr Harold Bernatchez à titre de directeur médical – OPTILAB. Le Dr Bernatchez, qui est microbiologiste-infectiologue à l'Hôpital régional de Rimouski depuis

1984, est entré en fonction le 17 octobre. Conjointement et en collaboration avec la directrice clinico-administrative – OPTILAB, le Dr Bernatchez sera désormais responsable de mettre en œuvre les orientations ministérielles liées au

regroupement des laboratoires OPTILAB pour sa grappe et partagera ainsi le rôle de chef de projet de la grappe. Pour en savoir plus, [consultez la nouvelle intranet du 19 octobre 2023](#).

Intervenants en soins spirituels : une présence apaisante pour les usagers et leurs proches

À l'occasion de la Semaine des soins spirituels qui a lieu du 22 au 28 octobre, le CISSS du Bas-Saint-Laurent tient à remercier ses 11 intervenantes et intervenants en soins spirituels (ISS) qui travaillent au sein des huit MRC. Les usagers et leurs proches sont accompagnés avec

empathie grâce à leurs gestes, paroles, dialogues et rituels.

Il est possible d'être accompagné par un ISS qui peut répondre à divers besoins spirituels éveillés par la maladie, le vieillissement, le changement, la prise de décisions difficiles et la fin de vie ou la mort. Les intervenants en soins spirituels respectent les croyances des usagers et de leurs proches et apportent un éclairage aux questions éthiques qui les préoccupent.

Aussi, les intervenants en soins spirituels, présents dans les centres hospitaliers et dans les CHSLD, ainsi qu'à domicile pour La Matapédia, collaborent avec les équipes soignantes, sont présents dans différents comités et participent à la mise en place des soins nécessaires pour offrir un accompagnement selon le rythme et le besoin.

Pour connaître la liste des intervenants ainsi que leurs coordonnées, [consultez la nouvelle intranet du 23 octobre dernier](#).

Programme de fériés du temps des fêtes 2023-2024

Du 13 au 27 octobre, tous les salariés sont invités à exprimer leur préférence de jours fériés pour le temps des fêtes. Celle-ci s'effectue exclusivement sur les fiches d'inscriptions distinctes, par accréditation syndicale. Elles sont disponibles dans les secteurs d'activité.

Pour plus d'information, le document « Outil de l'employé – Gestion des fériés » est disponible dans l'intranet dans la section [Directions administratives > Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques > Activités de remplacement > Fériés](#).

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec votre supérieur immédiat.

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

